Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260423-DCM_2026_31-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 avril 2026, à 18h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Madame Danielle CARIOU, doyenne de l'assemblée.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. CARIOU Danielle, M. JACQ Maurice, M. CARIOU Pascal, Mme. CHABERT Audrey, M. LE VISAGE Rémy, Mme. HASCOET Yvanne, M. Gwendal MOLAC, Mme. LE BERRE Laurence, M. RANNOU André, Mme. MANACH Hélène, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. CARIOU Florian, Mme. LARVOL Isabelle, M. CONTANT Alexandre, Mme. CELTON Fanny (*arrivée à 18h59 – DCM 2026-30*), M. HASCOET Ronan.

Absent et excusé : Mme. Emilie ARZUL, M. Clément LE PAGE

Procurations : Monsieur Clément LE PAGE donne pouvoir à Monsieur André RANNOU

Secrétaire de séance : Madame Isabelle LARVOL

DCM 2026-31 : FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2026 : VOTE DES TAUX

CONFORMÉMENT à loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année Les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

VU l'avis favorable de la commission finances du 17 mars 2025,

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission finances du 17 mars 2025,

VU les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2026 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 13.02 %
- Foncier bâti : 35.30 %
- Foncier non bâti : 39.39 %

DÉCIDE de notifier cette décision aux services préfectoraux

DÉCIDE de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU

